LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

Paris, le 5 octobre 2026

Chère adhérente, cher adhérent,

Cet été, par décrets, le Gouvernement a décidé de transférer aux complémentaires santé 1,5 milliard d'euros de dépenses jusqu'ici assumées par la Sécurité sociale. C'est un transfert d'un niveau inédit, dicté par les difficultés budgétaires de l'État plus que par une réflexion sur l'accès aux soins.

Nous avions pourtant alerté les pouvoirs publics dès le mois de juin, aux côtés de l'ensemble du mouvement mutualiste, sur les conséquences d'une telle décision pour les personnes que Lourmel protège.

Chez Lourmel, nous assumerons notre rôle et continuerons à vous accompagner. Mais cette mesure ne résout rien : elle ne fait que déplacer la facture, de la Sécurité sociale vers vos cotisations. Et dans le même temps, l'État prélève déjà 16,12 euros de taxes pour 100 euros de cotisation (soit près de deux mois de cotisation qui partent chaque année en impôts plutôt qu'en remboursements !).

Cette double contrainte, **rembourser davantage tout en reversant une part croissante de vos cotisations à l'État**, fait peser un risque réel de hausse de vos cotisations, en particulier pour les retraités qui financent seuls leur mutuelle.

Nous refusons que la santé devienne un produit de luxe.

C'est pourquoi Lourmel s'associe pleinement à la mobilisation engagée par la Mutualité Française : nous demandons que la fiscalité appliquée aux contrats responsables soit ramenée au niveau de celle des biens essentiels, soit 5,5 %, contre 16,12 % aujourd'hui.

Les mutuelles prennent leur part. L'État doit prendre la sienne.

Mobilisons-nous ensemble : vous trouverez en cliquant ici un modèle de courrier à adresser à votre sénateur ou votre député, qui s'apprête à voter le budget de la Sécurité sociale. Chaque message compte.



Yann Quéré
Directeur Général